



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Protection des oeuvres d'art

Question écrite n° 2891

Texte de la question

M. Alexandre Vincendet attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur les attaques à répétition perpétrées par des activistes écologistes sur des œuvres et toiles de maître. En effet, une pâtisserie a été étalée sur la « Joconde » au Louvre, la toile « La Liberté guidant le peuple » de Delacroix a été marquée des traces de feutre indélébile et une tentative de lancer de soupe sur un Gauguin au Musée d'Orsay a été avortée de peu il y a quelques jours. Face à cette multiplication d'attaques à l'encontre de notre patrimoine, M. le député demande à Mme la ministre les mesures qu'elle compte prendre afin de mettre à terme à ces attaques et assurer la protection des œuvres exposées dans les musées, œuvres qui constituent notre patrimoine national.

Texte de la réponse

Depuis le mois de mai 2022, plusieurs actions ont été menées par des activistes du climat contre des œuvres exposées dans des musées européens – aussi bien en Grande-Bretagne, en Italie, aux Pays-Bas et en Allemagne que ces derniers mois en France – avec des modes opératoires suscitant un fort retentissement médiatique. Il est important de rappeler que les tableaux visés jusqu'à présent n'ont pas été endommagés. Le ministère de la culture est néanmoins conscient de la gravité de cette situation et très attentif au risque que ces actes militants peuvent faire courir de façon irrémédiable aux œuvres des collections publiques. Aussi, dès les premiers incidents, le ministère de la culture a mis en place une cellule de gestion de crise associant le haut fonctionnaire de défense et de sécurité, la mission de la sécurité, de la sûreté et de l'audit de la direction générale des patrimoines et de l'architecture et le service des musées de France. Des sessions d'information sur les préconisations à mettre en œuvre pour prévenir ou réagir à ces actions ont été très rapidement organisées à destination des musées nationaux, mais également des musées territoriaux par le biais des directions régionales des affaires culturelles. La priorité a été portée sur le renforcement de la vigilance des directions des établissements et des équipes chargées de l'accueil et de la surveillance, le rappel de la réglementation pour faire cesser l'infraction ainsi que sur un dialogue régulier avec les forces de police locales. La réactivité du musée d'Orsay, lorsque ce dernier a fait l'objet d'une tentative d'action, a montré l'intérêt de bien préparer les équipes des musées pour anticiper et garantir la protection des œuvres exposées. Par ailleurs, de nombreux musées de France ont engagé une réflexion de fond sur la décarbonation de la culture et leur rôle dans la sensibilisation du public envers les enjeux écologiques. Le ministère de la Culture considère que ces lieux qui détiennent à la fois les collections, témoins de notre histoire, les connaissances, validées par des parcours académiques sûrs, et des techniques de médiations innovantes en direction des publics les plus larges, sont des alliés pour accompagner les transitions climatiques. Il s'agit, donc, d'une part de maintenir toute la vigilance nécessaire, mais aussi d'accroître d'autre part les projets permettant d'appréhender ces enjeux qui nous concernent tous.

Données clés

Auteur : [M. Alexandre Vincendet](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2891

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 novembre 2022](#), page 5160

Réponse publiée au JO le : [21 février 2023](#), page 1734